

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 MAI 2012

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 25

Conseillers absents-excusés : Véronique DEVIGNES, David CARABIN, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD.

Procurations : Béatrice ANTOINE à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-François PASQUET à Malika TRANCHINA,
Bernard PIERRAT à Odile CHANDELIER,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Claude FINANCE à Gérard VIRY,
Samia MESSALTI à Bertrand KLING,
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN.

Secrétaire de séance : Pascal PELINSKI

Date convocation : 27 avril 2012

N°2012-027

Objet : Projet de classement du site de l'Abiétinée et de la Cure d'air Trianon - Avis du Conseil Municipal

Rubrique : 8.8

Rapporteur : Bertrand KLING

Par courrier en date du 16 février 2012, réceptionné le 20 février 2012, Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle transmet à la ville le dossier de présentation du projet de classement du parc de l'Abiétinée et de la Cure d'Air Trianon soumis à enquête administrative du 2 au 23 mars 2012 inclus.

En vertu des dispositions de l'article R 341-1 du code de l'environnement, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de la demande du Préfet, pour donner son avis sur le projet.

Vu la demande d'avis sur le projet de classement transmise par Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle en vue de l'examen du dossier par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et la commission supérieure des sites,

Considérant la décision en date du 30/09/2011 du Conseil d'Etat rejetant le pourvoi de « l'association de défense de l'environnement » contre l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les travaux de construction du contournement de Malzéville,

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie et développement économique réunie le 5 avril 2012, compte tenu de la décision du Conseil d'Etat,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de classement du site de l'Abiétinée et de la Cure d'Air Trianon présenté par le Préfet.

Date : 03 mai 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 07 MAI 2012

N° Accusé de réception : 2012 0503 - 2012 - 027 - DE

Affichage : 07 MAI 2012

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.

